

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 027-206/08/CC

■ Participation de MPM à l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode. DDEAIG 08/942/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Cité Euroméditerranéenne de la Mode est née, en novembre 2003, au sein de l'Institut Mode Méditerranée, à la demande des professionnels de la Mode, afin de préparer les entreprises euroméditerranéennes à l'ouverture du marché mondial de janvier 2006.

6 fédérations professionnelles de 6 pays méditerranéens (France, Italie, Liban, Maroc, Tunisie, Turquie) ont créé, le 01 juin 2005, une association Loi 1901, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Chambre Syndicale de l'Habillement Marseille Région, et 2 instituts de formation. Le Portugal, la Grèce et l'Egypte ont rejoint la Cité en 2007.

Cette association est présidée par Jean-Pierre Mocho (Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin et de l'Union Française des Industries de l'Habillement) et Karim Tazi (Président de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement). Aujourd'hui 90 entreprises adhèrent à la Cité.

L'objectif de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode est d'offrir une alternative économique visant à maintenir et développer les entreprises de la Mode Habillement du pourtour méditerranéen malgré la concurrence asiatique.

Les actions conduites par la Cité portent sur 4 thématiques : la formation en travaillant sur le marketing, la vente, le management ; la création ; l'entreprise en organisant la sous-traitance, une banque de données sur les modèles, les formes, les couleurs ; la communication en développant un pôle multimedia réactif.

Le programme d'action de la Cité pour 2008 repose sur 3 axes.

- Organiser deux grandes manifestations professionnelles rassemblant 120 à 150 personnes en juin et en décembre : show-room de façonniers, rencontres professionnelles sur les thèmes de la création, du marketing, de la logistique.
- Bureau Virtuel des Tendances et Portail Multimédia de la Mode. Il s'agit de rassembler les savoir-faire, les compétences des professionnels dans le domaine de la création, du design mode et luxe, des matières, des coloris... Il a été mis en ligne le 1^{er} septembre 2007 et présenté à 120 professionnels en novembre. Il va être développé et enrichi en 2008.
- Rencontre des professionnels marocains avec l'ONVDI.

Le budget 2008 s'élève à 412.950 euros en diminution de 25,6 % par rapport à 2007.

Les dépenses prévisionnelles sont :

189.650 euros : Fonctionnement
78.150 euros : Bureau virtuel des tendances
52.500 euros : Show room
35.900 euros : Portail Internet Cité
25.000 euros : Événementiel 2008
24.750 euros : Mission Maroc
7.000 euros : Communication

Les recettes prévisionnelles sont :

160.950 euros : Entreprises
80.000 euros : MPM
68.000 euros : Etat
39.000 euros : Département 13
30.000 euros : Région Paca
30.000 euros : CCIMP
: Provence Promotion

Le budget de fonctionnement de la Cité représente 46 % des dépenses. La part des entreprises représente 39 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Cité Euroméditerranéenne de la Mode s'inscrivent pleinement dans les orientations proposées par MPM dans le programme de développement économique 2008-2014.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008, à l'ensemble des opérations engagées par la Cité Euroméditerranéenne de la Mode pour un montant de 80.000 euros dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Europe a tout intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés passe par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode de rassembler les professionnels de 6 pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain,
- Que la cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 80.000 euros pour l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 "Participations exceptionnelles de fonctionnement" - Fonction : 90 – Sous Politique : B 320.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN